



PROTCOLE SANITAIRE

Il est à noter que depuis le 11 juillet, le ministère chargé des sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes en loisirs et en compétitions sur l'ensemble du territoire. **Il est désormais possible de pratiquer un sport de combat sans restriction en matière de distanciation physique ou du nombre de participants.**

Toutefois les fédérations de sports de combat demandent de rester vigilant et de respecter les conditions ci-dessous qui seront appliquées par AGFA.

Les locaux

Les adhérents et adhérentes de plus de 11 ans devront porter un masque dès l'entrée dans le gymnase.

Les adhérents et adhérentes devront venir en tenue de sport pour pratiquer, **les vestiaires seront interdits.**

Dès l'arrivée dans la salle de boxe, ils devront se nettoyer les mains avec le gel hydroalcoolique mis à leur disposition puis pourront enlever leur masque. Le masque est enlevé juste pour la pratique du sport.

Les entraîneurs devront conservés leur masque.

Le matériel et les séances d'entraînements.

Chaque adhérents et adhérente devront avoir tout le **matériel nécessaire personnel** à la pratique de la boxe, du kick boxing et de l'aérobixe. Le prêt de matériel entre sportif est interdit. Le club ne prêtera rien !

Il est recommandé de désinfecter le matériel après chaque entraînement.

Le club mettra à disposition du gel hydroalcoolique mais il conseille à chaque adhérent et adhérente d'avoir son propre gel.

Dans la mesure du possible il est demandé de respecter les gestes barrières lorsque c'est possible c'est-à-dire pas d'attroupement pour des discussions inopportunes.

Fin des séances d'entraînements.

A la fin des entraînements, les adhérents et adhérentes se nettoient les mains avec le gel, remettent leur masque et quitte le gymnase le plus vite possible sans rassemblement dans les couloirs.

Les « spectateurs » et parents seront interdits dans la salle de boxe.

Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion du club, la cotisation sera remboursée sans la partie licence.